

## LE BILAN DE COMPÉTENCES

### Formule 24h Cadres dirigeants et Indépendants

#### CETTE FORMATION ELIGIBLE AU CPF

[Cliquez ici pour retrouver directement la fiche sur « Mon Compte Formation »](#)

**NIVEAU** : Aucun niveau exigé

**TYPE D'ACTION** : Accompagnement, orientation professionnelle.

**TARIF** : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

**DELAI D'ACCEPTATION** : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

**DUREE** : 24 heures au total par séance de 3 heures à 4 heures.

**LIEU** : Dans nos locaux ou à distance.

**PUBLIC** : Tout public.

**ACCESSIBILITE HANDICAPE** : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

**EFFECTIF** : en séance individuelle.

**PRE-REQUIS** : Aucun. Un premier rendez-vous, sans engagement de votre part, doit être fait, avec un(e) conseiller(ère) pour valider votre démarche en bilan de compétences et vous informer de nos méthodes de travail.

**INTERVENANT(ES)** : Béatrice MATTANA, conseillère en orientation et accompagnement professionnel. Sophie CHALNOT, Alexis MACCANI, conseillers en orientation et accompagnement professionnel, psychologues du travail.

#### **OBJECTIF DU BILAN DE COMPÉTENCES :**

Le bilan de compétences permet à travers un accompagnement individualisé de favoriser l'émergence, l'élaboration ou la validation d'un projet professionnel.

- Identifier votre profil en termes de compétences, de motivations et de savoir-être.
- Le but est d'évaluer objectivement vos atouts et vos limites professionnelles, en utilisant pour support des tests de motivations, de personnalité et d'aptitudes.
- Analyser votre parcours personnel et professionnel, avec l'aide de spécialistes.
- Se positionner par rapport au marché du travail ou par rapport à son poste actuel
- Planifier son avenir professionnel de manière réaliste, en faisant émerger des possibilités d'orientation : repositionnement sur le marché du travail, mobilité, reconversion, ou transferts de compétences.

#### **CONTENU DU BILAN DE COMPÉTENCES :**

Il est composé de plusieurs entretiens individuels approfondis, se divisant en trois étapes :

- La phase préliminaire : Il s'agit d'une première prise de contact. Le conseiller analyse la demande, confirme votre engagement et présente les méthodes de travail.
- La phase d'investigation : Repérer les motivations, intérêts et valeurs, analyser le parcours professionnel et extra professionnel, ainsi que les aptitudes.
- La phase d'analyse : C'est la conclusion, le conseiller formalise les entretiens et les informations recueillies durant les heures précédentes, Elle permet de favoriser ou non le projet professionnel et d'envisager les étapes futures de mise en œuvre.

Une synthèse écrite et un plan d'actions seront remis au bénéficiaire.

Tout au long du bilan de compétences, le conseiller est à l'écoute et guide la personne dans une démarche auto descriptive, à travers l'utilisation d'outils d'auto-évaluation.

Il utilise également des tests (de personnalité, de motivation), pour développer un regard extérieur sur le positionnement.

### **LES OUTILS ET LES METHODES PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE :**

Le Bilan peut se réaliser en entreprise, dans nos locaux ou en visio-conférence, en fonction de votre disponibilité.

Il consiste en 21h de face à face avec nos équipes de conseillers et psychologues du travail et 3h de recherches personnelles encadrées. En effet, cette formule de 24h permet de bénéficier d'un regard croisé entre un conseiller référent et un psychologue du travail.

Tout au long du bilan, le conseiller est à l'écoute et guide la personne dans une démarche auto descriptive, à travers l'utilisation d'outils d'auto-évaluation. Nous utilisons aussi, l'outil « Transférance » pour suivre votre bilan, des tests (de personnalité, de motivation), pour développer un regard extérieur sur le positionnement.

- Document de suivi : Il permet au bénéficiaire de se rendre compte de l'évolution de sa réflexion au fur et à mesure des entretiens passés avec le conseiller.
- Entretiens approfondis avec le bénéficiaire échelonnés sur plusieurs semaines et par étape, le but étant de faire progresser le bénéficiaire dans sa démarche de réflexion et lui apporter un regard extérieur.
- Auto-évaluation : elle permet au bénéficiaire de se rendre compte par lui-même de la réalité de sa situation et de ses objectifs. Elle lui permet de formuler son point de vue. Il est intéressant de confronter les résultats de son auto-analyse à ceux des tests de personnalités et d'aptitudes.
- Passage d'un ensemble de tests (de personnalité, d'aptitudes, d'attirance professionnelle, d'intérêts...) tenant compte des fonctions à responsabilité des bénéficiaires, et de la nature initiale des besoins exprimés. Ils permettent de valider ou d'infirmer les aptitudes et motivations du bénéficiaire. Il s'agit de questionnaires des motivations et valeurs professionnelles (QVP), inventaire d'intérêts (IRMR), tests d'aptitudes et de personnalité référencés par les éditeurs E.A.P et E.C.P.A., fiches d'auto-diagnostic, questionnaires d'analyse des parcours, grilles de description et de formalisation des compétences, référentiels métiers, outils de coaching individuel ou de marketing, Inventaire de qualité de vie au travail / Hexa 3D, inventaire d'intérêt professionnels. Leurs résultats servent surtout de support à une analyse plus poussée et à une mise en démarche personnelle.
- Investigations personnelles du bénéficiaire.
- Création d'un compte Transférance - L'encyclo-métiers (fondation JAE) proposant la description détaillée de plus de 1300 métiers, et accessible jusqu'à 1 an après le Bilan.
- Présentation du projet professionnel et du plan d'actions.

### **LA SANCTION DU BILAN :**

A l'issue du bilan, le bénéficiaire reçoit un document de synthèse ainsi qu'un plan d'actions. Nous lui délivrons également une attestation de fin de bilan.

### **LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :**

**Évaluation de satisfaction « à chaud »** : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

**Évaluation pédagogique** : validation des compétences et du projet tout au long du bilan (auto-évaluation, tests, questionnements,).

**Évaluation de satisfaction « à froid »** : elle permet aux stagiaires d'exprimer leur opinion, 3 ou 6 mois après la réalisation du bilan, lors d'un entretien de suivi, entre le bénéficiaire et le conseiller-référent.

### **LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :**

- ✓ Deux bureaux sont dédiés aux bilans de compétences
- ✓ Un ordinateur et une tablette reliés à internet sont mis à disposition des stagiaires
- ✓ Un accès personnalisé sur internet, pour accéder aux recherches, à compétences étudiées, lors du bilan.
- ✓ Enfin, une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.